

Violence conjugale : Il n'y a pas que les coups qui blessent

Chaque année des milliers de Québécoises sont victimes de violence physique de la part de leur partenaire. Outre les coups les femmes peuvent vivre de la violence sous plusieurs formes, soient économique, sexuelle, psychologique et verbale. Bien que moins connues, ces formes s'avèrent tout autant destructrices pour les femmes et enfants victimes. Comme la violence conjugale s'exerce et s'observe par le biais de situations et de comportements quotidiens, voici un aperçu des façons dont celle-ci peut se manifester.

Les formes en quelques exemples

«Penses-tu que quelqu'un va te croire?», « Si tu pars, crois-moi, tu ne reverras plus jamais les enfants». Ces propos peuvent être exprimés tant par des cris que sous formes de sarcasmes. Dans tous les cas, ces phrases sont dites par le conjoint dans l'intention de créer une terrible tension chez la femme, réussissant ainsi à maintenir cette dernière dans un état de peur, d'insécurité et d'impuissance. **La violence verbale** paralyse la femme et peut amener celle-ci à modifier ses comportements afin d'éviter les épisodes de violence.

«Quand je t'ai rencontrée t'étais rien, encore aujourd'hui t'es rien sans moi», «Regarde comment tu t'habilles, t'as l'air d'une guidounne». Ces propos humiliants et dégradants sont accompagnés d'attitudes méprisantes allant de reproches sur la façon dont la femme éduque les enfants en passant par son apparence ou son intelligence pour ne nommer que ceux-ci. **La violence psychologique** renvoie à la femme une image d'incompétence affectant ainsi gravement son estime et sa confiance en elle.

«Tu dépenses trop, je garde les cartes avec moi», « Ta job prend trop de place, c'est à la maison que tu devrais plutôt être». Par différents moyens le conjoint agresseur tisse une toile autour de la femme, freinant ainsi son autonomie financière et sa capacité à faire des choix pour elle et ses enfants. Le conjoint peut limiter les dépenses liées à l'alimentation, aux médicaments ou faire en sorte que les factures soient au nom de la femme et conduire celle-ci vers la faillite dans le cas où elle ne se soumettrait pas à ses volontés. Les femmes victimes de **violence économique**, par peur de se retrouver en situation de pauvreté, peuvent hésiter longtemps avant de quitter le conjoint.

Refuser de mettre un condom, obliger à regarder des films pornos, imposer des rapports sexuels, sont quelques-uns des comportements abusifs auxquels

peuvent être confrontées les femmes en contexte conjugal. La violence sexuelle est de toutes les formes la moins dénoncée. Et pour cause : Savez-vous que le viol d'une femme par son conjoint est considéré comme un acte criminel seulement depuis 1983? En 1998, selon une enquête menée auprès des couples québécois, 128 000 Québécoises déclaraient avoir vécu au moins un comportement de **violence sexuelle** au cours d'une période de 12 mois. Situation alarmante.

Cracher au visage, mordre le bras, pousser en bas des escaliers, tirer les cheveux, coup de poing au ventre. La brutalité, la contrainte, les coups ou la menace de coups sont portés dans la même intention que toutes les autres formes, soit de maintenir le pouvoir sur sa conjointe «coûte que coûte». **La violence physique** peut laisser des traces visibles, toutefois celles-ci peuvent être camouflées tant par un chemisier à manches longues que par l'isolement. D'ailleurs toutes les formes de violence conduisent très souvent à l'isolement plus ou moins grand du réseau social et familial.

La violence conjugale est un crime, elle est intolérable et doit être dénoncée. Rappelez-vous que la violence est insidieuse, les paroles et comportements ici présentés ne sont que des exemples, pouvant ou non convenir à votre situation ou à celle de l'une de vos proches. En cas de doute, prenez contact avec une intervenante de maison d'hébergement.

À lire dans notre prochaine chronique

Oyé, oyé lecteurs et lectrices, vous êtes invités à tester vos connaissances sur la violence conjugale. Un quizz portant sur les mythes et réalités vous sera proposé dans notre prochaine chronique. Soyez au rendez-vous!

S.O.S Violence Conjugale
1-800-363-9010

Lors d'un épisode de violence ou de menace
911

Source : Fannie Roy, agente de promotion et de prévention des Maisons d'hébergement de Laval

« Ce projet a été réalisé par les trois Maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale de Laval. Sa réalisation a été rendue possible grâce au financement de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval. »